

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3069

20 décembre 2012

### SOMMAIRE

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l. ....	147272	Gesare S.A. ....	147288
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR .....	147298	HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l. ....	147279
Agility Consulting Group S.A. ....	147266	Helifin .....	147312
Althe S.A. ....	147266	IC & D .....	147306
Anglesea Capital .....	147266	Internationale de Sociétés Foncières S.A. .....	147273
Antica Roma S.à r.l. ....	147267	Jenson S.A. ....	147269
Apimmo SPF S.A. ....	147266	Jenson S.A. ....	147269
Arinso Luxembourg S.A. ....	147267	Jenson S.A. ....	147269
Astakos S.A. ....	147267	Jenson S.A. ....	147269
Auriga Finance S.A. ....	147294	KAP 1 S.à r.l. ....	147270
Batiselect S.A. ....	147267	KFH/Sigma One S.à r.l. ....	147270
BG Consulting S. à r.l. ....	147270	Laboratoire Dentaire Fleischhauer S.à r.l. .....	147270
CA-LIMO S.à.r.l. ....	147268	Les Rives du Lac S.A. ....	147270
Capacity Invest S.A. ....	147311	LIM Investment S.A. ....	147271
Carlemany Partners S.A. ....	147298	LK Advisers Luxembourg S.à r.l. ....	147271
China Designer Outlet Mall S.A. ....	147274	Ludovica S.A., SPF .....	147268
Daly Group S.à.r.l. ....	147268	Mac Europe S.A. ....	147271
Deseret SPF S.A. ....	147268	Mobsat Group Holding S. à r.l. ....	147273
DM Immo S.à r.l. ....	147268	Motola S.à r.l. ....	147271
Easit S.A. ....	147269	Optimex S.A. ....	147271
Eastern Domus Ventures .....	147266	Pama GmbH .....	147272
Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l. ...	147307	Perpetual Technologies S.A. ....	147272
Eaton Holding XI S.à r.l. ....	147307	PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	147272
ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S. .....	147267	Pilar Treasury S.à.r.l. ....	147312
Euro Estate Capital S.à r.l. ....	147309	R. De Lorenzi et Fils S.à r.l. ....	147272
European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A. ....	147273	Stingray Holding S.A.-SPF .....	147273
Firetec S.à r.l. ....	147312	Yreva S.à.r.l. ....	147293

**Agility Consulting Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 111.500.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Troisvierges, le 20/11/2012.

Référence de publication: 2012150754/10.

(120199219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Althe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 72.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150760/10.

(120199043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Anglesea Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 122.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012150765/10.

(120199071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Apimmo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 28.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012150769/11.

(120199065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Eastern Domus Ventures, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.861.

**EXTRAIT**

En date du 19 novembre 2012, les membres du Conseil d'Administration de la Société décident à l'unanimité:  
- de transférer le siège social de la Société du 35A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 11, boulevard Royal, L2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150894/13.

(120199137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Antica Roma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 156.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150767/10.

(120199084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Arinso Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 60.115.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150774/10.

(120199115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Astakos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150782/10.

(120199127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Batiselect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5460 Trintange, 3, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 104.729.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2012150801/11.

(120199154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.299.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 octobre 2012.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2012150913/13.

(120199079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**CA-LIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.338.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 novembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012150830/10.

(120199090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Daly Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.294.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 novembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012150881/10.

(120199107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Deseret SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012150890/11.

(120199078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**DM Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 136.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150891/10.

(120199081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012151103/13.

(120199213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Jenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.428.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2012151027/10.

(120199217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Jenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.428.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2012151028/10.

(120199217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Jenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.428.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2012151029/10.

(120199217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Jenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.428.

—  
Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012151030/12.

(120199217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Easit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.817.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012150903/12.

(120199029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**KAP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 149.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151038/10.

(120199080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**KFH/Sigma One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 153.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KFH/SIGMA ONE S.A R.L.

Signatures

Gérant Catégorie A / Gérant Catégorie C

Référence de publication: 2012151040/12.

(120199159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Laboratoire Dentaire Fleischhauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8255 Mamer, 40, rue Mont Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.494.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012151069/11.

(120199153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Les Rives du Lac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 62.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151079/10.

(120199126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012150807/11.

(120199040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Mac Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 142.783.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151116/10.

(120199066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**LIM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151082/10.

(120199106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**LK Advisers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LK Advisers Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012151085/11.

(120199123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Motola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 156.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151130/10.

(120199082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Optimex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012151160/13.

(120199028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Pama GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 26.067.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012151171/10.

(120199086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Perpetual Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.891.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2012151186/10.

(120199232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151193/10.

(120199113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**R. De Lorenzi et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 57.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151205/10.

(120199083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.267.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. November 2012.

*Für die aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.*

Die Domizilstelle

Hauck &amp; Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012150734/14.

(120199139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.



**Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.528.

Par la présente, Monsieur Guillaume BERNARD informe qu'il démissionne de sa fonction de Commissaire aux comptes de la Société référencée ci-dessus, et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 26 avril 2012.  
Guillaume BERNARD  
Gérant

Référence de publication: 2012151386/12.

(120199212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 143.482.

EXTRAIT

Il est pris acte de la nouvelle adresse de la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540, domiciliée dorénavant au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151381/13.

(120199210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 76.545.327,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

EXTRAIT

Le siège social d'Astrium Holding SAS, associé unique de la Société, est situé au: 12, Rue Pasteur, F-92150 Suresnes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Novembre 2012.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2012151387/14.

(120199130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Stingray Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 40.431.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.  
*Gérant / Gérant*  
E. Patteet / J.P. Van Keymeulen  
*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2012157327/15.

(120207578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

---

**China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of the company China Designer Outlet Mall S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168248 (the "Company"), was held.

The Extraordinary General Meeting was presided by Me Yann PAYEN, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Me Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Secretary").

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Me Carmine REHO, avocat, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer").

These persons composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having been constituted, the Bureau drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder of the powers of attorney representing the shareholders of the Company authorized to vote (the "Shareholders") and the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state:

I. The Shareholders were duly convened to the Extraordinary General Meeting;

II. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000) represented by:

- Fifty thousand (50,000) class A shares with a par value of one US dollar (USD 1) each; and

- Fifty thousand (50,000) class B shares with a par value of one US dollar (USD 1) each;

III. According to the attendance list, all the Shareholders, representing 100% of share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the Extraordinary General Meeting. The Extraordinary General Meeting could thus validly deliberate on all items listed on the below agenda.

IV. That the agenda of the Extraordinary General Meeting (the "Agenda") is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by contribution in cash for an amount of Three US dollars (USD 3) (the "Capital Increase") and by the issuance of three new class of shares being the Class C1 shares, the Class C2 shares and the Class C3 shares so as to bring it from an amount of One Hundred Thousand US dollars (USD 100,000) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares and Fifty Thousand (50,000) Class B, each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1), to an amount of One Hundred Thousand and Three US dollars (USD 100,003) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares, Fifty Thousand (50,000) Class B, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 share (together the "Class C Shares"), each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2) Approval of the subscription and payments of the Class C Shares by Mr Niccolo MAGNONI, a citizen of the Republic of Italy, born in Milano on 24 June 1975, with professional activity as manager and having his address at Nanchang rd 83 unit 2000211 Shanghai, China;

3) Consequent amendment of article 5, first paragraph of the articles of the Company;

4) Amendment of article 19.3 of the articles of association of the Company;

5) Granting of authorization to any one director of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and

6) Any other business.

After due consideration, the Shareholder moved to the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by contribution in cash for an amount of Three US dollars (USD 3) and by the issuance of three new class of shares being the Class C1 shares, the Class C2 shares and the Class C3 shares so as to bring it from an amount of One Hundred Thousand US dollars (USD 100,000) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares and Fifty Thousand (50,000) Class B each Class of shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) to an amount of One Hundred Thousand and Three US dollars (USD 100,003) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares, Fifty Thousand (50,000) Class B, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 share each Class of shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to waive their preemptive rights, if any, in relation to the Capital Increase and to approve the subscription and payment of the Class C Shares by Mr Niccolo MAGNONI, prenamed.

*Subscription and Payment*

Further appeared said Me Carmine REHO, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Niccolo MAGNONI, prenamed, by virtue of the pre-mentioned power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder, the members of the Bureau and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The said person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Niccolo MAGNONI:

- One (1) Class C1 share,
- One (1) Class C2 share; and
- One (1) Class C3 share;

each share having a nominal value of One US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The appearing person further declared to make payment of these Class C Shares by a contribution in cash amounting to three US dollars (USD 3.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate issued by BIL Banque Internationale a Luxembourg, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of three US dollars (USD 3.-) to the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. 1.** The subscribed share capital of the Company is set at an amount of One Hundred Thousand and Three US dollars (USD 100,003) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares, Fifty Thousand (50,000) Class B, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 share each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Share, the Class C2 Share and the Class C3 Share are together referred to as the "Shares")

*Fourth resolution*

The Shareholders further resolved to amend article 19.3 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **19.3.** The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting or, as the case may be of the Sole Shareholder and shall be distributed to the shareholders of the Company without distinction of Class(ess) up to an amount equal to an internal revenue rate at ten per cent (10%) of their aggregate investments in the Company. The remaining profits shall be distributed as follows:

(a) to the Class A shareholders, a percentage of the distributable amount reflecting the same percentage of their proportion (as nearly as it may be) to the nominal amount of their existing holdings of Shares in the Company and forty five per cent (45%) of the distributable amount which would be attributable to the Class B Shareholders in proportion (as nearly as it may be) to their nominal amount of their existing holdings of Shares in the Company (the "Class B Distributable Amount");

(b) 55% of the Class B Distributable Amount shall be attributable to the Class B Shareholders in proportion (as nearly as it may be) to their nominal amount of their existing holdings of Shares in the Company;

(c) Out of the 55% of the Class B Distributable Amount, 5%, for the portion between Five Million and Two Hundred Thousand US dollars (USD 5,200,000) and Seven Million US dollars (USD 7,000,000) will be allocated as follows:

1. 55% to the Class C1 Share;
2. 30% to the Class C2 Share; and
3. 15% to the Class C3 Share.

(d) Out of the 55% of the Class B Distributable Amount, 7.5%, for the portion between Seven Million US dollars (USD 7,000,000) and Nine Million US dollars (USD 9,000,000) will be allocated as follows:

1. 20% to the Class C1 Share;
2. 15% to the Class C2 Share; and
3. 65% to the Class C3 Share.

(e) Out of the 55% of the Class B Distributable Amount, 10%, for the portion over Nine Million US dollars (USD 9,000,000) will be allocated as follows:

1. 10% to the Class C1 Share;
2. 5% to the Class C2 Share; and
3. 85% to the Class C3 Share.

The Class C shares will be entitled to the distribution indicated above under letters (c) to (e) up to an amount of USD 2,000,000. For avoidance of doubt the distribution under letter (d) will be only made after the payment under letter (c) is completed. Idem for the distribution under letter (e) which shall be made only after the payment under letter (d) is completed.

For the purposes of this order of priority, any prior distribution made in respect of the Class C Shares pursuant to Article 19.3 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to Article 20".

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to grant authorization to any one director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

The Extraordinary General Meeting was declared closed as there was no further business.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand one hundred and fifty Euro.

The total amount of the capital increase is valued at 2.30 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale Extraordinaire») de la société China Designer Outlet Mall S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168248 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne comme scrutateur Maître Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces personnes constituent le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter (les «Actionnaires») ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Président demande ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Actionnaires ont dûment été convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire;

II. Le capital de la Société est fixé à cent mille dollars US (100.000 USD) représenté par:

- cinquante mille (50.000) actions de classe A, d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune;
- cinquante mille (50.000) actions de classe B, d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune;

III. Conformément à la liste de présence, tous les Actionnaires, représentant 100% du capital social de la Société autorisé à voter, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour («l'Ordre du Jour») les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de trois dollars US (3 USD) («l'Augmentation de Capital»), matérialisé par l'émission de trois nouvelles classes d'actions - à savoir les actions de classe C1, les actions de classe C2 et les actions de classe C3 - aux fins de le porter de son montant actuel de cent mille dollars US (100.000 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A et cinquante mille (50.000) actions de

classe B, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD), à un montant de cent mille trois Euros (100.003 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3 (ensemble, les «Actions de Classe C»), ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) et bénéficiant des droits et obligations décrits dans les statuts de la Société;

2. Approbation de la souscription et de la libération des Actions de Classe C par Monsieur Niccolo MAGNONI, un citoyen italien dont le numéro de passeport est le AA51109134, né à Milan (Italie) le 24 Juin 1975, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à Nanchang rd 83 unit 2000211 Shanghai - Chine;

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 19.3 des statuts de la Société;

5. Autorisation consentie à tout administrateur de la Société aux fins d'accomplir tous actes nécessaires ou contingents à la mise en oeuvre des résolutions devant être prises sur base du présent ordre du jour;

6. Divers.

Après due considération, les Actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de trois dollars US (3 USD), matérialisé par l'émission de trois nouvelles classes d'actions - à savoir les actions de classe C1, les actions de classe C2 et les actions de classe C3 aux fins de le porter de son montant actuel de cent mille dollars US (100.000 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A et cinquante mille (50.000) actions de classe B, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD), à un montant de cent mille trois dollars US (100.003 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) et bénéficiant de l'ensemble des droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

#### *Seconde résolution*

Dans le cadre de la présente Augmentation de Capital, les Actionnaires ont décidé de renoncer à leurs droits de souscription préférentielle et d'approuver la souscription et la libération des Actions de Classe C nouvellement émises par Monsieur Niccolo MAGNONI.

#### *Souscription et Libération*

Intervient ensuite Maître Carmine REHO, agissant en qualité de représentant de Monsieur Niccolo MAGNONI, susnommé, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le porteur de la procuration, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Le mandataire susnommé a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Niccolo MAGNONI:

- une (1) action de classe C1,
- une (1) action de classe C2, et
- une (1) action de classe C3,

chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) et bénéficiant de l'ensemble des droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Le mandataire susmentionné déclare encore procéder au paiement des Actions de Classe C par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de trois dollars US (3 USD).

Preuve dudit paiement a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'un certificat de blocage émis par BIL Banque Internationale à Luxembourg, qui a ainsi pu constater que montant total de trois dollars US (3 USD) est à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent mille trois dollars US (100.003 USD), représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) et bénéficiant de l'ensemble des droits et obligations décrits dans les statuts de la Société (les actions de classe A, les actions de classes B, l'action de classe C1, l'action de classe C2 et l'action de classe C3 étant désignées ci-après comme les «Actions»).".

#### Quatrième résolution

Les Actionnaires ont par ailleurs décidé de modifier l'article 19.3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **19.3.** La balance du profit net sera à la disposition de l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, de l'Actionnaire Unique et sera distribuée aux actionnaires de la Société sans distinction de Classe(s) jusqu'à un taux internes de rendement égal à 10% sur le total de leurs investissements dans la Société. Le profit restant sera distribué comme suit:

(a) aux actionnaires de Classe A, sera alloué un pourcentage du montant distribuable reflétant le même pourcentage que leur détention (aussi proche que possible) du montant nominal de leur détention actuelle d'Actions de la Société ainsi que quarante cinq pourcents (45%) du montant distribuable qui serait alloué aux Actionnaires de Classe B en proportion (aussi proche que possible) du montant nominal de leur détention actuelle d'Actions de la Société (le «Montant Distribuable de Catégorie B»);

(b) 55% du Montant Distribuable De Catégorie B sera alloué aux Actionnaires de Classe B en proportion (aussi proche que possible) du montant nominal de leur détention actuelle d'Actions de la Société; et

(c) Des 55% du Montant Distribuable De Catégorie B, 5% - pour la portion comprise entre cinq millions deux cent mille dollars US (5.200.000 USD) et sept millions de dollars US (7.000.000 USD) - sera alloué comme suit:

1. 55% à l'action de classe C1;
2. 30% à l'action de classe C2; and
3. 15% à l'action de classe C3.

(d) Des 55% du Montant Distribuable De Catégorie B, 7,5% - pour la portion comprise entre sept millions de dollars US (7.000.000 USD) et neuf millions de dollars US (9.000.000 USD) - sera alloué comme suit:

1. 20% à l'action de classe C1;
2. 15% à l'action de classe C2; and
3. 65% à l'action de classe C3.

(e) Des 55% du Montant Distribuable De Catégorie B, 10% - pour la portion supérieure à neuf millions de dollars US (9.000.000 USD) - sera alloué comme suit:

4. 10% à l'action de classe C1;
5. 5% à l'action de classe C2; and
6. 85% à l'action de classe C3.

Les Actions de Classe C seront autorisées à percevoir une portion des bénéfices distribuables - selon les modalités décrites aux points (c) à (e) ci-dessus - jusqu'à concurrence d'un montant de deux millions de dollars US (2.000.000 USD).

Aux fins d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que la distribution des bénéfices prévue au point (d) ci-dessus ne pourra être réalisée qu'une fois les sommes dues sous le point (c) effectivement payées. De même, toute distribution de bénéfices prévue au point (e) ne pourra être mise en oeuvre qu'après le paiement des sommes dues sous le point (d) effectué.

Dans le cadre de cette ordre de priorité/subordination, toute distribution préalable effectuée au profit des Actions de Classe C, selon les termes de l'article 19.3, sera assimilée à une distribution de boni de liquidation telle que prévue à l'article 20 des statuts de la Société».

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social est évalué à 2,30 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau et du mandataire représentant les actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et au mandataire représentant les actionnaires de la Société, ceux-ci ont signé, avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Yann PAYEN, Estelle N'ZOUNGOU, Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2012. Relation GRE/2012/3928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152878/270.

(120201813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.



**HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.867.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Joëlle BADEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

THERE APPEARED:

HayFin Topaz LuxCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS),

here represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken



by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(S)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year.** The Company's first financial year begins on the date of its incorporation and ends on the thirty-first (31) of December 2013. Thereafter, each financial year shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

### Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

HayFin Topaz LuxCo 1 S.a r.l., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as was evidenced to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mrs Carmen Ionescu, born on 26 March 1974 in Bucharest (Romania), with professional address at 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, as class A manager;

(ii) Mr Tej Gujadhur, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address at 9<sup>th</sup> Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius), as class A manager;

(iii) Mrs Heike Kubica, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Mr Erik van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht (Netherlands), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

#### **A COMPARU:**

HayFin Topaz LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) est en cours,

représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg. Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «HayFin Topaz LuxCo 2 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, si un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social.** Le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et finit le trente et un (31) décembre 2013. Chaque exercice social suivant commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

##### **Art. 14. Approbation des comptes annuels.**

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

HayFin Topaz LuxCo 1 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et de les libérer intégralement

par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-). Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) Mme Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), avec adresse personnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

(ii) M. Tej Gujadhur, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 9<sup>th</sup> Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de classe A;

(iii) Mme Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(iv) M. Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signe: T. FETTES, J. BDEN.

Enregistré à Luxembourg A.C le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54224. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152369/523.

(120201413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

#### **Gesare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.016.

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GESARE S.A.", ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 48.016, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 414 du 22 octobre 1994.

L'assemblée est présidée par Mme Flora GIBERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magali ROHART demeurant professionnellement à Croix (France). Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les dix-sept mille sept cent soixante cinq (17.765) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte



que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre vingt huit euros (499.888,- EUR), montant libéré à concurrence de cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent cinquante cinq euros (199.955,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante-treize euros (3.000.173,- EUR) à trois millions cinq cent mille soixante et un euros (3.500.061, EUR) par l'émission de deux mille neuf cent soixante (2.960) nouvelles actions, par un apport en espèces.

2) Souscription et libération.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

4) Refonte des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre vingt huit euros (499.888,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante-treize euros (3.000.173,- EUR) à trois millions cinq cent mille soixante et un euros (3.500.061,- EUR) par l'émission de deux mille neuf cent soixante (2.960) nouvelles actions, par un apport en espèces.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'actionnaire unique, AUCHAN FINANCES INTERNATIONAL SAS., ayant son siège social au Rue Maréchal de Lattre de Tassigny F-59170 Croix, France,

représentée par Mlle Magali ROHART prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes,

a déclaré souscrire aux deux mille neuf cent soixante (2.960) actions nouvelles, et les libérer en numéraire à concurrence de environ 40 %, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent cinquante cinq EUR ( 199.955,- EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.061,- EUR) représenté par vingt mille sept cinq vingt cinq (20.725) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «GESARE S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurance directe, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois millions cinq cent mille soixante et un euros (EUR 3.500.061,-) représenté par vingt mille sept cent vingt cinq (20.725) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

### **Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'administration ou par tout mandataire désigné par le Conseil. La convocation pourra être effectuée par écrit, lettre recommandée, télégramme, télécopie ou e-mail. Elle devra préciser le lieu, l'heure de l'assemblée et son ordre du jour.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact ainsi que leur rémunération le cas échéant étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire (s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. En cas d'absence du président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration désignent, à la majorité et parmi les membres présents, un président de séance.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs, ou d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B dans le cas où des catégories d'administrateurs sont créées, ou d'un mandataire désigné par le Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment convoqués et/ou informés de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Si des catégories d'administrateurs sont créées, le mandat pourra être donné abstraction faite de la catégorie à laquelle appartient l'administrateur désirant se faire représenter.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si des catégories d'administrateurs ont été créées, un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B doivent au minimum être présents ou représentés pour que les délibérations soient valablement prises. Si le quorum n'est pas obtenu lors de la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans le cas où des catégories d'administrateurs existent, la majorité devra être atteinte au sein de chaque catégorie. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes le cas échéant, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et

qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, M. ROHART, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54512. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152350/264.

(120201370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

#### **Yreva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.111.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le six novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Jennifer MASSAUX, mannequin, née le 8 février 1986 à Uccie (Belgique), demeurant à B-1020 Bruxelles, 11, rue du Cloître,

ici représentée par Madame Joelle HUYS, demeurant à B-1180 Uccle, 617 Avenue Brugmann,

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 16 avril 2008, a été constituée une société à responsabilité limitée sous la dénomination

YREVA S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 138.111,

publiée au Mémorial C en date du 22 mai 2008, numéro 1.247, page 59.831,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-5326 Contern, 24 rue Edmond Reuter.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

#### *Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. HUYS, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15116. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152729/58.

(120201368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

#### **Auriga Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 54.972.

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "AURIGA FINANCE S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 2A, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54972, et constituée suivant un acte reçu le 6 mai 1996 par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 411 du 24 août 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée sous seing privée le 2 juin 2000 qui a procédé à la conversion du capital en euros.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Amélie BURUS, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Anna HERMES, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Damien Mattucci, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, sur présentation des titres au porteur au notaire instrumentant. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



1. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; suppression des dispositions sur le capital autorisé;

2. Modification de l'article neuf (9) des statuts par l'ajout d'un quatrième alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

3. Modification de la composition du capital de la Société en augmentant le nombre d'actions à trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, le capital social restant inchangé et s'élevant à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25);

4. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent soixante-et-un euros trente-trois cents (EUR 2.958.361,33) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) à cinq millions quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit cents (EUR 5.437.296,58) par l'émission de trente-cinq mille huit cent deux (35.802) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, accompagnées d'un prime d'émission d'un montant de cent deux millions six cent soixante-six mille six cent deux euros et soixante-sept cents (EUR 102.666.602,67), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles 1»);

5. Souscription à toutes les Actions Nouvelles 1;

6. Libération intégrale des Actions Nouvelles 1 par apport en nature d'une valeur totale cent cinq millions six cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 105.624.964), composé de deux cent trente mille cinq cent dix-sept (230.517) actions de la société anonyme de droit belge «UNDARO», ayant son siège social au Villalan 16, 9320 Aalst (Belgique) et immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0849.673.973;

7. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des actions apportées et rapport sur l'apport en nature;

8. Seconde augmentation du capital de la Société à concurrence de cent deux millions six cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros soixante-quatorze cents (EUR 102.666.590,74) afin de le porter de son montant après la première augmentation décidée au point 4 de cinq millions quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit cents (EUR 5.437.296,58) à cent huit millions cent trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-deux cents (EUR 108.103.887,32) par l'émission d'un million deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-huit (1.242.468) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles 2»)

9. Souscription et libération intégrale de toutes les Actions Nouvelles 2 par intégration d'une partie de la prime d'émission pour un montant de cent deux millions six cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros soixante-quatorze cents (EUR 102.666.590,74);

10. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent huit millions cent trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-deux cents (EUR 108.103.887,32) représenté par un million trois cent huit mille deux cent soixante-dix (1.308.270) actions sans désignation de valeur nominale.»

11. Nomination de messieurs Denis ZENNER et Jean-Paul MACHARIS en tant qu'administrateurs de la Société

12. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article sept (7) premier alinéa, et l'article onze (11) des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 7. (Premier alinéa).** «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

**Art. 11.** «La Société est engagée en toutes circonstances soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué ou de l'administrateur unique, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le troisième alinéa de l'article dix (10) des statuts ainsi que les dispositions relatives au capital autorisé (ce dernier étant expiré) incluses aux alinéas cinq (5) à huit (8) de l'article cinq (5) des statuts.

147296

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société par l'ajout d'un quatrième alinéa qui aura la teneur suivante:

**Art. 9. (Quatrième alinéa).** «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la composition du capital de la Société en augmentant le nombre d'actions à trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, le capital social restant inchangé et s'élevant à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent soixante-et-un euros trente-trois cents (EUR 2.958.361,33) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25) à cinq millions quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit cents (EUR 5.437.296,58) par l'émission de trente-cinq mille huit cent deux (35.802) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, accompagnées d'un prime d'émission d'un montant de cent deux millions six cent soixante-six mille six cent deux euros et soixante-sept cents (EUR 102.666.602,67), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des trente-cinq mille huit cent deux (35.802) Actions Nouvelles 1 par:

- Stichting Administratiekantoor Jasper Park, société de droit néerlandais, ayant son siège à 4941 SC Raamsdonksveer (Pays-Bas) Snoekweg 1, inscrit au 'Kamer van Koophandel van Midden-Brabant à Tilburg' au numéro 18053693, qui entend souscrire à treize mille trois cent treize (13.313) Actions Nouvelles 1;
- Stichting Administratiekantoor Heraklion, société de droit néerlandais, ayant son siège à 4941 SC Raamsdonksveer (Pays-Bas) Snoekweg 1, inscrit au 'Kamer van Koophandel van Midden-Brabant à Tilburg' au numéro 1805374, qui entend souscrire à douze mille huit cent soixante-huit (12.868) Actions Nouvelles 1;
- Stichting Administratiekantoor Vossenberg, société de droit néerlandais, ayant son siège à 4941 SC Raamsdonksveer (Pays-Bas) Snoekweg 1, inscrit au 'Kamer van Koophandel van Midden-Brabant à Tilburg' au numéro 18053741, qui entend souscrire à neuf mille six cent vingt-et-un (9.621) Actions Nouvelles 1.

*Souscription - Paiement*

Les trente-cinq mille huit cent deux (35.802) Actions Nouvelles 1, représentant une augmentation de capital de deux millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent soixante-et-un euros trente-trois cents (EUR 2.958.361,33) et la prime d'émission y attachée d'un montant de cent deux millions six cent soixante-six mille six cent deux euros et soixante-sept cents (EUR 102.666.602,67) ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Stichting Administratiekantoor Jasper Park, prénommée, déclare par l'intermédiaire de son administrateur, souscrire à treize mille trois cent treize (13.313) Actions Nouvelles 1 et les libérer intégralement avec la prime d'émission s'y rapportant par apport en nature de quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-neuf (85.719) actions de la société anonyme de droit belge «UNDARO», ayant son siège social au Villalan 16, 9320 Aalst (Belgique) et immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0849.673.973, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société.
- Stichting Administratiekantoor Heraklion, prénommée, déclare par l'intermédiaire de son mandataire, souscrire à douze mille huit cent soixante-huit (12.868) Actions Nouvelles 1 et les libérer intégralement avec la prime d'émission s'y rapportant par apport en nature de quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (82.850) actions de la société anonyme de droit belge UNDARO susmentionnée, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société.
- Stichting Administratiekantoor Vossenberg, prénommée, déclare par l'intermédiaire de son mandataire, souscrire à neuf mille six cent vingt-et-un (9.621) Actions Nouvelles 1 et les libérer intégralement avec la prime d'émission s'y rapportant par apport en nature de soixante-et-un mille neuf cent quarante-huit (61.948) actions de la société anonyme de droit belge UNDARO susmentionnée, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société.

La valeur totale de ces apports en nature, évaluée à cent cinq millions six cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 105.624.964), est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par "GSL Révision S.à.r.l.", ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette et dont le rapport conclut comme suit:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 230.517 actions d'Undaro N.V. à apporter ne correspond pas au moins aux 35.802 actions d'Auriga Finance S.A. sans désignation



de valeur nominale, à émettre en contrepartie conjointement avec l'affectation de 102.666.602,67 EUR au compte de prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Effectivité de l'apport*

Stichting Administratiekantoor Jasper Park, Stichting Administratiekantoor Heraklion et Stichting Administratiekantoor Vossenbergh, prénommées, par le biais de leur administrateur ou mandataire, déclarent que:

- Elles sont les seules détentrices de la participation apportée et ont le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays où se situe la participation apportée dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter une seconde fois le capital social de la Société à concurrence de cent deux millions six cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros soixante-quatorze cents (EUR 102.666.590,74) afin de le porter de son montant après la première augmentation décidée à la quatrième résolution de cinq millions quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit cents (EUR 5.437.296,58) à cent huit millions cent trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-deux cents (EUR 108.103.887,32) par l'émission d'un million deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-huit (1.242.468) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée générale décide de souscrire à un million deux cent quarante-deux mille quatre cent soixante-huit (1.242.468) Actions Nouvelles 2 et de le libérer intégralement par incorporation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de cent deux millions six cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros soixante-quatorze cents (EUR 102.666.590,74).

L'assemblée générale décide que les Actions Nouvelles seront réparties entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société et que le conseil d'administration adaptera le registre d'actionnaires en conséquence, tout en procédant aux arrondis qui s'avèreraient nécessaires.

#### *Septième résolution*

Suite aux troisième, quatrième et sixième résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à cent huit millions cent trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-deux cents (EUR 108.103.887,32) représenté par un million trois cent huit mille deux cent soixante-dix (1.308.270) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, les deux administrateurs supplémentaires suivants:

- Monsieur Denis ZENNER, né le 20 avril 1976 à Gent (Belgique), demeurant au Jezus-Eiklaan 164, B-3080 Tervuren;
- Monsieur Jean-Paul MACHARIS, né le 23 avril 1955 à Gent (Belgique), demeurant au Leeuweriklaan 2, B-9070 Destelbergen, Belgique;

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale statutaire à tenir en l'année 2015.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 9.200.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.Burus, A.Hermes, D.Mattucci, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152830/192.

(120201678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. November 2012.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012150742/15.

(120199036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Carlemany Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.878.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Masashi SASAKI, businessman, born in Kanagawa (Japan) on the 8<sup>th</sup> day of July 1966, residing in 222-0001, Kanagawa-ken, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Taumachi 3-2-21 A205, Japan, et

2.- Mr. Tsunehiko TAMURA, businessman, born in Saitama (Japan) on the 22<sup>nd</sup> day of December 1947, residing in E-28109 Alcobendas, La Moraleja, Paseo Marquesa Viuda de Aldama, 15, Spain

here represented Mr Pablo J. Ruiz de PERALTA, director of companies, residing professionally at E-29600 Marbella, Apartado 246, Spain, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power of attorney will remain attached to the present deed, after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary.

The appearing, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "CARLEMANY PARTNERS S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations. The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group. The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns. Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of May at 3.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2013.
- 3.- The first managing director can be appointed by the extraordinary general meeting which follows the articles of incorporation.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by the shareholders as follows:

Shareholder	Numbers of subscribed shares	Amount paid up in EUR
1.- Mr. Masashi SASAKI, prenamed . . . . .	50	4,000
2.- Mr. Tsunehiko TAMURA, prenamed . . . . .	50	4,000
Total: one hundred shares . . . . .	100	8,000

All the shares have been paid up to 25,80 % by the aforesaid subscribers by payments in cash so that the amount of eight thousand Euros (8,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Costs*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,250.-.

*Extraordinary general meeting  
Decisions taken by the shareholders*

The aforementioned appearing, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted by unanimous vote, the following resolutions:

I. The following persons are appointed as directors, for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2018:

- Mr. Masashi SASAKI, businessman, born in Kanagawa (Japan) on the 8<sup>th</sup> day of July 1966, residing in 222-0001, Kanagawa-ken, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Taumachi 3-2-21 A205, Japan, et

- Mr. Tsunehiko TAMURA, businessman, born in Saitama (Japan) on the 22<sup>nd</sup> day of December 1947, residing in E-28109 Alcobendas, La Moraleja, Paseo Marquesa Viuda de Aldama, 15, Spain.

- Mr Pablo J. Ruiz de PERALTA, director of companies, born in Granada (Spain) on the 30<sup>th</sup> April of 1945, residing professionally at E-29600 Marbella, Apartado 246, Spain

II. The address of the registered seat of the Company shall be in L-2320 Luxembourg, 80, Boulevard de la Petrusse.

III. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2018:

Mr Jean Luc LOUIS, born on Luluabourg act. Kanang on November 6<sup>th</sup>, 1957, residing in B-4500 Huy, 50B, Boite 22, Belgique.

IV. Using the opportunity given in the transitory provisions, the general meeting appoints Mr Pablo J. Ruiz de PERALTA prenamed, managing director of the Company.

The period of his mandate shall expire at the end of the Annual General Meeting to be held in 2018.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Masashi SASAKI, homme d'affaires, né à Kanagawa (Japon), le 8 juillet 1966, demeurant à 222-0001, Kanagawa-ken, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Taumachi 3-2-21 A205, Japan, et

2.- Monsieur Tsunehiko TAMURA, homme d'affaires, né à Saitama (Japon), le 22 décembre 1947, demeurant à E-28109 Alcobendas, La Moraleja, Paseo Marquesa Viuda de Aldama, 15, Espagne

ici représentés par Monsieur Pablo J. Ruiz de PERALTA, directeur des sociétés, demeurant professionnellement à E-29600 Marbella, Apartado 246, Espagne, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CARLEMANY PARTNERS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Gand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la



Société elle-même. La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.



Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3.- Le premier administrateur délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui suit les statuts de l'acte de constitution.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrits	Montant libéré en EUR
1.- Monsieur Masashi SASAKI, préqualifié . . . . .	50	4.000
2.- Monsieur Tsunehiko TAMURA, préqualifié . . . . .	50	4.000
Total: cent actions . . . . .	100	8.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25,80 % par le souscripteur prônant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

147306

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,-EUR.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants prédésignés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées à la fonction d'administrateurs, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2017:

- Monsieur Masashi SASAKI, homme d'affaires, né à Kanagawa (Japon), le 8 juillet 1966, demeurant à 222-0001, Kanagawa-ken, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Taumachi 3-2-21 A205, Japan, et

- Monsieur Tsunehiko TAMURA, homme d'affaires, né à Saitama (Japon), le 22 décembre 1947, demeurant à E-28109 Alcobendas, La Moraleja, Paseo Marquesa Viuda de Aldama, 15, Espagne

- Monsieur Pablo J. Ruiz de PERALTA, directeur des sociétés, né à Granada (Espagne), le 30 avril 1945, demeurant professionnellement à E-29600 Marbella, Apartado 246, Espagne

II. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2320 Luxembourg, 80, Boulevard de la Pétrusse.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2017:

Monsieur Jean Luc LOUIS, né à Luluabourg act. Kanang (Rép. Du Congo) le 6 novembre 1957, demeurant à B-4500 Huy, 50B, Boîte 22, Belgique.

IV. Faisant usage de la faculté accordé à l'assemblée générale extraordinaire dans les mesures transitoires, cette dernière nomme Monsieur Pablo J. Ruiz de PERALTA, administrateur délégué de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2017

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pablo J. Ruiz de PERALTA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4038. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152893/450.

(120201733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**IC & D, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.308.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pierre LECOMTE, né le 26 novembre 1943 à Quaregnon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 11, rue du Général Beaulieu.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 avril 2000, a été constituée une société à responsabilité limitée sous la dénomination

IC & D

établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, W.B.C. Rue d'Arlon,  
inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.308,

publié au Mémorial C numéro 557 du 4 août 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prêtre notaire Urbain THOLL, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1.237 du 19 novembre 2005, page 59.334,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100.-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société - suite à une cession de parts, annexée à la présente - se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-8399 Windhof, 4, W.B.C. Rue d'Arlon.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350.- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

#### *Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé au Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: P. LECOMTE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15144. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152385/57.

(120201363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Eaton Holding XI S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierzehnten November,

vor dem unterzeichneten Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Eaton Holding SE & Co. KG, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7-11 Hein-Moeller-Strasse, Bonn, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Bonn unter der Nummer HRA 7263 (die „Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Marc Frantz, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,  
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben durch die Gesellschaft am 12. November 2012.

Die oben genannte Vollmacht, unterschrieben durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt.

Die Gesellschafterin hat den unterzeichneten Notar gebeten festzuhalten, dass die Gesellschafterin Alleingeschafter von Eaton Holding XI S.à r.l. ist, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 9.145, gegründet durch eine notarielle Urkunde vom 22. Juli 1970, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, unter der Nummer 180 am 26. Oktober 1970 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaftssatzung wurde zuletzt durch eine notarielle Urkunde durch den unterzeichneten Notar, vom 9. Mai 2012 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1514 am 16. Juni 2012 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

#### *Tagesordnung*

1 Änderung des Namens der Gesellschaft in „Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.“.

2 Abänderung von Artikel 1, Absatz 3, der Gesellschaftssatzung um die Namensänderung der Gesellschaft wiederzugeben.

3 Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat den unterzeichneten Notar aufgefordert folgende Beschlüsse festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft in „Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.“ zu ändern.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin hat beschlossen Artikel 1, Absatz 3, der Gesellschaftssatzung abzuändern um den obengenannten Beschluss wiederzugeben. Der besagte Absatz lautet künftig wie folgt:

„Die Gesellschaft wird unter dem Namen „Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.“ firmieren.“

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg durch den unterzeichneten Notar zum eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vollmachtnehmers der oben erschienenen Partei vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung der deutsche Text maßgebend ist.

Nachdem das Dokument der oben erschienenen Partei, welche dem unterzeichneten Notar bekannt ist durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat diese die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

#### **Hereafter follows the English translation of the above next text:**

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November,  
Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Eaton Holding SE & Co. KG, a company governed by the laws of Germany, with registered office at 7-11 Hein-Moeller-Strasse, Bonn, Germany, and registered with the local court of Bonn under number HRA 7263 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 12 November 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Holding XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 22 July 1970, published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations number 180 of 26 October 1970 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9145 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 9 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1514 of 16 June 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change the name of the Company to "Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.".
2. To amend article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the name change of the Company.
3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.".

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to amend article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution. The said paragraph shall from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of "Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows German and English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the same person and in case of inconsistencies between the German and the English text, the German text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 novembre 2012, REM/2012/1451. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151640/99.

(120200197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

### **Euro Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.302.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,  
on the seventh day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

acting in her capacity as proxy holder of:

Mr Lars VESTERGAARD, director, born in Arthurs (Danemark), on 19 May 1964, residing The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (United Kingdom),

pursuant to a proxy given in Brighton (United Kingdom), on 15 July 2012,  
which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,  
will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same person declared and requested the notary to act:

I.- That the company "EURO ESTATE CAPITAL S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 113 302 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 29 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 700 of 5 April 2006.

The Articles of Association of said Company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into five hundred and fifty (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has been, as of the date of incorporation of the Company, sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "EURO ESTATE CAPITAL S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société:

Monsieur Lars VESTERGAARD, directeur, né à Arthurs (Danemark), le 19 mai 1964, demeurant à The Mount 11, Roedean Way, Brighton BN 5RJ (Royaume-Uni),

en vertu d'une procuration donnée à Brighton (Royaume-Uni), le 15 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «EURO ESTATE CAPITAL S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113 302, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 6 avril 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.



II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est resté, depuis la date de la création de la Société, seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «EURO ESTATE CAPITAL S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12/11/2012. Relation: EAC/2012/14822. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012152294/96.

(120201346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

### **Capacity Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 87.749.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2012 a renouvelé:

- Monsieur Eric PICOUX, directeur commercial, né le 29 août 1979 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement à L-1323 Luxembourg, 38 rue des Champs, dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017;

- Monsieur Patrice BRAND, administrateur de sociétés, né le 21 juillet 1950 à Thann (France), demeurant à F-68 500 Berrwiller, 2 Kirchfeld, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017;

- Monsieur Jacques LINDECKER, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1965 à Masevaux (France), demeurant à F-68 290 Kirchberg, 45 rue Hohbuhl, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017;

- Monsieur Maurice PICOUX, administrateur de sociétés, né le 2 février 1947 à Saint Hilaire (France), demeurant à CH-2926 Boncourt, 2 impasse des Lilas, dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012150836/23.

(120199135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 133.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 15 novembre 2012 entre:

- Pilar Management, L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 39774,

Et,

- Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 48-1251538,

que deux cent soixante-neuf (269) parts sociales de classe 2 d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, représentant dix virgule onze pourcent (10,11 %) du capital social de la Société, ont été transférées par Pilar Management, L.P., susnommée, à Koch Hydrocarbon Management Company, LLC, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Pilar Management, L.P. . . . . .	401 parts sociales de classe 2
	664 parts sociales de classe 3
	664 parts sociales de classe 4
	664 parts sociales de classe 5
- Koch Hydrocarbon Management Company, LLC . . . . .	269 parts sociales de classe 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012151163/34.

(120199027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Firetec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 38, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 64.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150942/9.

(120199099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Helifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 148.465.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150999/9.

(120199067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---